

CALCUL DE VOTRE BAREME

VOUS

RECT



Fiche Syndicale Mutation Intra 2019 SNEP Clermont

Resp Mutation : Thierry Chaudier
tel: **06.82.60.95.76**
mail: corpo-clermont@snepfusu.net

Partie Commune bareme fixe	Stabilité dans le poste au 1/09/2017	▶ = 20 points / an + 50 points par tranche de 4 ans																
	Echelon acquis au 21/08/2018 par promotion ou au 01/09/2017 par reclassement	▶ Classe normale = 7 points / échelon (14 points 1 ^{er} & 2 ^{ème} Ech) ▶ H Classe PEPS = 56 points forfaitaires + 7 points/échelon ▶ H Classe AGR = 63 points forfaitaires + 7 points/échelon ▶ CL Ex = 77 points forfaitaires + 7 points/échelon (dans la limite de 98 points)																
Partie liée à la Situation Administrative	TZR (si affectation sur même ZR)	▶ 40 Pts/an sur vœu départemental ▶ 20 Pts /an sur vœu Géo + 40 Pts par tranche de 5 ans																
	Dispositifs EDUCATION PRIORITAIRE A partir du vœu Commune REP + (pour les TZR, avoir assuré la moitié de son service ou la moitié de l'année en REP, REP+) Ancienneté de poste APV au 31/08/2015	Bonification EP : ▶ REP+ & politique de la ville : 5 ans d'exercice effectif et continu au 31/08/2019 : 280 points ▶ REP : 5 ans d'exercice effectif et continu : 140 points																
		Bonification transitoire : 1 an d'exercice effectif et continu = 30 pts 2 ans d'exercice effectif et continu = 60 pts 3 ans d'exercice effectif et continu = 90 pts 4 ans d'exercice effectif et continu = 120 pts 5/6 ans d'exercice effectif et continu = 200 pts 7 ans d'exercice effectif et continu = 225 pts 8 ans d'exercice effectif et continu = 250 pts																
	Stagiaires ex-enseignants contractuels 2d degré ex-MA garantis d'emploi, ex MI/SE et AED, ex EAP	Bonification attribuée en fonction du reclassement de l'agent - Jusqu'au 3 ^{ème} échelon : 150 points - 4 ^{ème} échelon : 165 points - A partir du 5 ^{ème} échelon : 180 points sur un vœu DPT, ZRD, ACA, ZRA																
	Stagiaires ne pouvant prétendre à la bonification ci-dessus.	Stagiaires 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019. 10 points sur 1^{er} vœu Geo, 1^{er} Vœu Dep ou 1^{er} Vœu ZRD																
	Stagiaire ex titulaire EN ou Fct Publique	1000 Points sur Vœu Dep ou ZRD correspondant à l'affectation antérieure																
	Affectation suite à reconversion	375 pts sur un vœu Département - 150 pts sur un vœu géographique - 50 pts sur un vœu Com.																
	Agrégé	120 points sur vœux lycées uniquement pour les disciplines avec enseignement en collège ET en lycée.																
	Affectation après mesure de carte scolaire	1500 pts pour ex établissement, commune, département, Acad/ex établissement & éventuellement ZRD si placé entre vœu Dep et vœu Acad. En ZR, idem/ex ZRE, ZRD (/ ex ZRE), ZRA.																
	Réintégration	1000 points sur vœu départemental (si ex titulaire d'un poste fixe) ou ZRD (si ex TZR)																
	Demande au titre du handicap : date limite dossier > 4 avril 2019	100 points (hors vœu étab) ou 1000 points (en priorité sur vœu Geo, Dep ou ZRD - n'exclure aucun type d'établissement)																
	Bonification de gestion individualisée (valable 3 ans sauf si mutation)	Personnels affectés à l'année sur 3 EPLE différents (RNE différents) pendant au moins 1 an - 100 points sur un vœu départemental - 50 points sur un vœu géographique																
	Bonifications liées au Demandes en RC, APU, Mutations simultanées : Date de prise en compte des situations : 31 Aout 2018	PARENT Isolé (enfant à charge de moins de 18 ans au plus au 1/09/2019)	▶ 100 points sur vœux département, ZRD ou + larges ▶ 75 points sur vœux groupes de communes ou ZRE ▶ 50 points sur vœux communes + 100 pts / enfants sur vœux bonifiés Parent isolé															
Rapprochement de Conjoint & Autorité Parentale Conjointe		▶ 150,2 points sur vœux département, ZRD ou + larges ▶ 100,2 points sur vœux groupes de communes ou ZRE ▶ 50,2 points sur vœux communes																
Année de séparation Sur vœux DEP ou ZRD		1an = 190 pts 2 ans = 325 pts 3 ans = 475 pts 4 ans et + = 600 pts	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">En</td> <td style="padding: 5px;">95 pts</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Activité</td> <td style="padding: 5px;">190 pts</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">285 pts</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"></td> <td style="padding: 5px;">325 pts</td> </tr> </table>	En	95 pts	Activité	190 pts		285 pts		325 pts	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Si dispo</td> <td style="padding: 5px;">ou Congé</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Parental</td> <td style="padding: 5px;"></td> </tr> </table>	Si dispo	ou Congé	Parental			
En		95 pts																
Activité		190 pts																
	285 pts																	
	325 pts																	
Si dispo	ou Congé																	
Parental																		
Enfants à charge	A partir d'un vœu Commune : 100 points par enfant Enfant à charge de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2019. - Les enfants à naître sont également pris en compte sous réserve que le certificat de grossesse soit délivré au plus tard le 04/04/2019																	
Mut simultanée entre 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires	▶ 100 points sur vœux département, ZRD ou + larges ▶ 50 points pour vœux groupes de communes ou ZRE ▶ 30 points pour vœux commune. Mut simultanée non-conjoints titulaires : Pas de bonification																	
	TOTAL DE POINTS																	

	VOEUX	Barème
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		



ADHERER, Y avez-vous Pensé ? Cliquez ICI



L'activité militante, concrétisée par cette fiche syndicale, les bulletins, les courriers, les contacts téléphoniques, le site Internet SNEP-FSU CLERMONT,... s'appuie **exclusivement** sur les cotisations syndicales que versent volontairement les adhérents. Ainsi, il est naturel que ceux-ci puissent bénéficier, outre d'informations régulières, de services, d'aides et de conseils particuliers qu'ils sont en droit d'attendre de leur syndicat



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS et de VŒUX TZR
MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE Clermont 2019**

NOM : _____ **PRENOM :** _____

N° TEL : _____

ADRESSE Personnelle : _____

SITUATION FAMILIALE

Si rapprochement de conjoint, APU, mutations simultanées

- nom du conjoint :

- profession ou discipline d'enseignement :

- date du mariage ou du PACS :

-lieu de résidence personnelle :

-Années de séparation :

-Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 1/09/2019:

-lieu de résidence professionnelle :

-depuis le :

SITUATION ADMINISTRATIVE

T.Z.R

1/ remplacement à l'année > indiquer votre établissement d'exercice 2018/2019

2/ suppléances courte et moyenne durée : indiquer votre établissement de rattachement 2018/2019

TITULAIRE EN ETABLISSEMENT

Date d'affectation :

Etablissement :

Voeux sur zones géographiques (pour la phase d'ajustement)

<u>Zone :</u>	<u>Zone :</u>	<u>Zone :</u>
V 1 :	V 1 :	V 1 :
V 2 :	V 2 :	V 2 :
V 3 :	V 3 :	V 3 :
V 4 :	V 4 :	V 4 :
V 5 :	V 5 :	V 5 :

FICHE A RENVoyer A

SNEP

Maison du peuple, 29, rue G.Péri

63000 CLERMONT - FERRAND

Ou par mail à corpo-clermont@snepfsu.net

N° de carte syndicale :

Date cotisation :